TRIMESTRIEL Nº 20 - SEPT. 2006

L'Avenir Stellien

STELLA 2000

Association déclarée "Loi de 1901"

Défense des Propriétaires et des Résidents de Stella-Plage Nature - Environnement - Cadre de vie

EDITO: André Kovacs

S'ouvrir sur l'avenir autrement

L'Assemblée Générale de STELLA 2000 du 22 juillet 2006 a été l'occasion pour ses adhérents de fêter les 10 ans de l'association et de définir de nouvelles bases pour son fonctionnement futur.

Nous remercions monsieur Walter KAHN, Maire de CUCQ STELLA, qui nous a honorés de sa présence pendant une bonne partie de l'Assemblée.

Il s'agissait de faire une Assemblée constructive où STELLA 2000, qui se veut une force de propositions pour la Station, a été vivement écoutée par monsieur le Maire qui a souhaité apporter quelques éclaircissements sur les questions d'assainissements et répondre aux questions des participants.

Monsieur le Maire, nous vous réitérons nos demandes qui résultent des préoccupations des stelliens résidents ou touristes et des résolutions prises en Assemblée.

Nous avons entendu cet été des propos tout à fait représentatifs d'une situation de STELLA qui semble effectivement se dégrader et poser problème :

"Nos enfants ne nous accompagnent plus à Stella le week-end, ils préfèrent rester avec leurs copains ".

"Il n'y a rien à Stella pour se distraire ".

"Regardez tous les appartements inoccupés, on n'a jamais vu ça un 15 août".

"Pourquoi avoir démonté la piste de roller et de BMX qui était sur la digue ? C'est nul !".

"Pourquoi devons-nous envoyer nos enfants en classe à Trépied?". ETC.....

C'est vrai, les infrastructures d'accueil, de loisirs populaires, et même scolaires disparaissent de STELLA.

Certes, on nous dit que la Maison du Temps Libre sera un lieu de rencontre. Mais pour qui, pour quoi faire et dans quelles conditions?

Est-il vraiment indispensable que STELLA-PLAGE se transforme en ville béton et ville dortoir au lieu de privilégier son caractère familial et convivial?

Le mini-golf de STELLA n'a pas été ouvert en 2006 alors que des publicités affichées dans les magasins de STELLA invitaient les parents et enfants à venir jouer au mini-golf à ... MERLIMONT.

Pour l'avenir de STELLA-PLAGE, STELLA 2000 se veut force de propositions pour le développement durable de la Station et désire apporter des alternatives au tout béton collectif visiblement sous occupé.

Il y va de la qualité de vie à STELLA dans un cadre harmonieux et un environnement préservé et durable.

SAUVONS LE MINI-GOLF DE STELLA

Un permis de construire a été accordé le 7 juillet 2006 à la Sté MICHEL DENIS PROMOTION du Touquet pour un immeuble collectif de 42 logements et 2 commerces à l'emplacement du mini-golf de STELLA et du "Bar du Golf".

STELLA 2000 a exercé un recours gracieux auprès du Maire de CUCQ le 29 août 2006 contre ce permis d'une construction ne préservant pas l'existant et ne respectant pas plusieurs dispositions du Plan d'Occupation des Sols de CUCQ.



Il faut rappeler que ce mini-golf a été créé dans les années 1950-1960 et qu'il est devenu, au fil du temps, une vénérable institution à STELLA et un lieu de loisirs incontournable, familial et convivial, tel que l'avait voulu monsieur SAPIN.

Ce terrain de loisirs devait rester un <u>espace ouvert au public</u> selon les volontés de monsieur SAPIN et des propriétaires successifs, répondant en cela à une demande sociale.

Il semblerait aussi que les dispositions de la Loi Littoral - qui ne se limite pas à la zone inconstructible des 100 mètres par rapport aux plus hautes eaux - ne soient pas respectées.

Par son recours, l'association STELLA 2000 demande au Maire de CUCQ de <u>rapporter</u> (annuler sa décision) l'arrêté de permis de construire qu'il a délivré le 7 juillet 2006 et, en cas de vente, d'<u>utiliser son droit de préemption</u> sur ce terrain sur la base de son prix en 1999 (280 000 F soit 42 686 €).

En classant ce <u>terrain inconstructible</u>, la Municipalité apporterait ainsi une solution viable pour que STELLA conserve son mini-golf et que celui-ci redevienne un véritable <u>service</u> public de loisirs ouvert au Tourisme 4 saisons! A.K.

Nota: La pétition contre la disparition du mini-golf a été signée par plus de 800 personnes!

<u>Dernière minute</u>: Madame la Sous-préfète de Montreuil sur Mer a demandé au Maire de CUCQ de <u>rapporter</u> l'arrêté de permis de construire délivré sur le mini-golf. <u>A suivre</u>.

STELLA 2000 EN ASSEMBLEE GENERALE 2006

L'assemblée générale de STELLA 2000 s'est tenue le samedi 22 juillet 2006 en Mairie de CUCQ.



En ouverture, M. Walter KAHN, Maire de CUCQ invité à l'Assemblée, a souhaité répondre sur plusieurs points sensibles soulevés par STELLA 2000 concernant l'insuffisance du réseau d'assainissement "tout à l'égout" à STELLA-PLAGE, le diagnostic et la taxation des assainissements individuels non collectifs, la non constructibilité de certains terrains classés en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) bien que se situant aux limites des secteurs lotis, la suppression d'une classe de l'école du Grand Bleu de STELLA.

M. KAHN rappelle qu'il y aura enquête publique pour le prochain Plan Local d'Urbanisme (PLU) et que, sur ce point, il soutient la position de STELLA 2000 concernant les terrains se situant aux limites de secteurs lotis mais classés en ZNIEFF.

Un propriétaire demande pourquoi le Maire n'a pas usé de son droit de préemption pour empêcher la disparition du mini golf de STELLA. Pour M. KAHN: "la Commune ne peut pas tout racheter, j'étais contre ce projet et le permis a été refusé deux fois avant d'être finalement accordé, n'ayant pas grand-chose à reprocher à celui-ci".

Les autres points évoqués avec M. KAHN concernent le futur rond-point de la Nouette (Cucq-Stella-Le Touquet) pour lequel il reste à obtenir l'accord d'un propriétaire, la deuxième tranche du Bd Labrasse qui pourrait être programmée en 2008 après la récupération de la TVA des travaux de la première tranche, l'installation du mobilier urbain Bd Labrasse, le concours d'architecte pour l'aménagement du front de mer, les horaires d'éclairage public, le nombre insuffisant de douches sur la plage.

M. KOVACS remercie M. KAHN d'avoir accepté d'honorer de sa présence la première partie de l'assemblée.

Dans son rapport moral, le président rappelle: "l'association STELLA 2000 fête cette année son dixième anniversaire et que durant ses 10 ans d'existence, elle est toujours restée fidèle à l'esprit des propriétaires stelliens qui se sont regroupés en 1996 au sein de STELLA 2000 avec, pour objectifs prioritaires, la dissolution de l'association syndicale autorisée des propriétaires de Stella-Plage et la suppression de la taxe syndicale, ce qui a été obtenu en 2004".



L'Association maintient un excellent niveau du nombre de ses adhérents.

En 2005 et 2006, l'Association à traité une trentaine de cas particuliers et de sollicitations de stelliens pour des litiges, des difficultés avec l'administration ou des problèmes de voisinage.

Trois recours contre des permis de construire et un recours pour obtenir l'audit de l'ASAP ont été exercés auprès du Tribunal Administratif, conformément aux résolutions votées lors de l'AGO de 2005.

Pour l'avenir, le président propose 4 axes prioritaires pour STELLA 2000.

- 1. Poursuivre la <u>communication</u> et l'<u>information</u> de ses adhérents, mais aussi des élus et des médias, avec son Journal "l'Avenir Stellien" qui se fait l'écho chaque trimestre de ce qui se passe à STELLA-PLAGE.
- 2. Rester à l'écoute des propriétaires et devenir des <u>interlocuteurs</u> privilégiés au sein de la Commune, notamment dans l'Observatoire de l'Environnement qui a été créé en 2006 sur proposition de STELLA 2000 pour apporter des solutions aux différents problèmes environnementaux qui seraient probablement délicats à traiter sans une véritable réflexion commune entre la Municipalité et le citoyen.
- 3. Poursuivre ses <u>interventions</u> auprès de la Municipalité pour que les règles d'urbanisme soient correctement appliquées afin d'empêcher certaines constructions anarchiques d'immeubles collectifs hors normes dans les secteurs résidentiels de STELLA-PLAGE.
- 4. Obtenir un <u>agrément</u> lui permettant de participer au sein des structures officielles sur les questions d'urbanisme et d'environnement.

<u>Dans son rapport financier</u>, M. Max PANTIGNY présente les comptes de l'association. La situation financière de l'association est saine et équilibrée. Les membres souhaitent que l'association bénéficie d'une subvention et demandent au Président d'en faire la demande auprès de la Municipalité.

<u>Dans son rapport d'activités</u>, M. André KOVACS présente les principales actions entreprises auprès des Services de l'Etat et de la Municipalité dans le cadre de l'objet social de l'association. Il évoque les travaux de l'Observatoire de l'Environnement concernant les difficultés de gestion des poubelles et des colonnes d'apport volontaires et la problématique du stationnement des camping-cars. Il rappelle la consistance des recours auprès du tribunal Administratif de LILLE contre des arrêtés de permis de construire d'immeubles collectifs dont le Coefficient d'Occupation des Sols et les Emprises au Sol dépassent largement les valeurs autorisées par les dispositions du POS de 1983, notamment en ne déduisant pas la surface des demi rues de la surface totale du terrain pour l'application du COS.

Plusieurs résolutions sont approuvées par l'Assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Elles concernent, pour STELLA:

- La non déduction par les promoteurs de la surface des demi rues pour l'application du COS,
- La demande d'agrément de l'association STELLA 2000, notamment dans l'approche du prochain PLU,
- Le réexamen avec la Commune de la consistance des travaux de voiries non réalisés par l'ASAP,
- L'extension du réseau d'assainissement "tout à l'égout" dans les zones sensibles de STELLA,
- La généralisation des réseaux de récupération et d'évacuation des eaux pluviales à STELLA,
- L'amélioration des conditions techniques de fourniture d'eau potable,
- L'autorisation d'ester en justice pour obtenir L'Audit de l'ASAP de STELLA-PLAGE,
- Les autorisations d'ester en justice contre les permis de construire accordés pour :
 - 1. l'immeuble "Villa Paloma" sur le mini golf,
 - 2. l'immeuble "L'Orée des Dunes" rue de Londres,
 - 3. l'extension d'un hôtel place SAPIN.
- L'autorisation d'ester en justice contre l'autorisation de lotir et la mise en vente aux enchères rue d'Amiens.

Il est ensuite procédé au renouvellement de l'autorisation explicite donnée au Président ou à son représentant pour ester en justice.

Les quatre membres sortants sont réélus, un nouveau membre s'est joint au Bureau de STELLA 2000 qui compte 15 membres.

L'assemblée vote enfin la modification de l'article 2 – alinéa 2 - des statuts de l'association.

Un propriétaire fait part de son cri du cœur à propos des travaux à STELLA qu'il considère trop coûteux pour certains et inutiles pour d'autres. Applaudissements.

Le président remercie tous les participants et les membres de l'association pour leur soutien et estime, en conclusion, que l'association est en train de vivre un tournant important de son histoire.

Les participants poursuivent leurs échanges autour du pot de l'amitié offert par la Municipalité.

TRIBUNE LIBRE : paroles de jeunes

STELLA-PLAGE "L'ennui"

Cet été, une bande de jeunes (14-17 ans) s'est ennuyée.

"Lorsqu'il fait beau, nous allons à la plage mais après s'être baigné, que faire ?"

Du Beach volley, du Beach soccer ?: "Non, c'est payant!!"

Alors, on prend un livre ou on bronze chacun de son côté.

Les jours de temps maussade, les années précédentes, nous nous retrouvions au mini-golf ou au cinéma, mais cette année, qu'avons-nous fait ? : "Eh bien, rien !"

Même pas une promenade en vélo car il n'y a pas de piste cyclable. D'ailleurs la grand'mère de l'un d'entre nous s'est fait renverser! : "Où est donc notre sécurité?"

Bref, Stella s'ennuie!

<u>Un groupe de jeunes</u> qui se retrouvent chaque été à Stella

ENVIRONNEMENT: des oublis!



A VU ET (presque) ENTENDU: libres échos

Ne pas confondre 30 tonnes et Zone 30!



- C'est devenu un vrai casse-tête pour livrer les commerçants.
- Oui et on ne peut même plus se doubler Bd Labrasse!
- Comment faut-il faire maintenant?
- Il paraît que tu dois laisser ton camion à l'extérieur du Boulevard et livrer avec une camionnette légère ou avec un diable.
- D'accord, les commerçants n'auront qu'à patienter!

Espèces protégées dans les dunes de STELLA



- Dites donc les chameaux espèces protégées, savez vous que les dunes de STELLA sont classées et qu'elles présentent un intérêt écologique remarquable pour la faune et la flore?
- Bien sur! Mais soyez rassurés Nous ne marcherons pas sur les plantes protégées et nous ne les brouterons pas!
- Mon œil!

Ont participé à la Rédaction du Journal

André KOVACS - 03 21 09 66 64

Pierre CLAINQUART - 06 16 40 44 56

Monique DELANNOY - 03 21 94 64 86

Max PANTIGNY - 03 21 84 23 64

Michel CROMBECQ - 03 21 42 30 28

Jean DERUY - 06 85 66 30 41

Simone DORNEL - 03 21 94 73 91

Micheline DUBROMEL - 06 89 27 66 06

Janine SCULIER - 01 46 06 83 03

L'Avenir Stellien

Association STELLA 2000

L'Avenir Stellien informe les membres adhérents de l'association STELLA 2000, les habitants et les amis de Stella-Plage.

357, avenue du Château d'eau 62780 CUCQ STELLA

Tél. & Fax: 03 21 09 66 64 Portable: 06 03 24 57 25

andre.kvs@wanadoo.fr

Directeur de la publication : André Kovacs

I.P.N.S. / Dépôt légal : Trimestriel

Tous droits de reproduction réservés. Toute reproduction, même partielle, ne peut se faire sans notre accord préalable.